

# DEVOIR DE MÉMOIRE REES & Licence pour la santé

Avril 2025



# GLOSSAIRE

**CDD** : Conférence Des Doyens

**GDT** : Groupe De Travail

**LAS** : Licence Accès Santé

**LMD** : Licence Master Doctorat

**LS1** : Licence Santé 1

**LS2** : Licence Santé 2

**LSPS** : Licence Sciences Pour la Santé

**MMOPK** : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie

**PASS** : Parcours Accès Spécifique Santé

**REES** : Réforme d'Entrée dans les Études de Santé

**TEES** : Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé

**UE** : Unité d'Enseignement

**UFR** : Unité de Formation et de Recherche

**VP ES** : Vice-Président Enseignement Supérieur

# DEVOIR DE MÉMOIRE REES

***Le contexte de 2024 / retour sur le calendrier  
(sortie du dossier de presse, sortie de la contribution et  
conférence de presse)***

Au cours du mandat 2023-2024, les fédérations MMOPK ont lancé une enquête **sondant les universités**, pour les interroger sur les défauts et les failles du système PASS/LAS. Cette enquête a abouti le **29 février 2024 au rapport REES, présenté en conférence de presse.**

Ce document était une synthèse des problématiques remontées par les étudiantes et étudiants, avec des chiffres sur la santé mentale et le déroulé de la première année. Il a permis de faire un constat des problèmes liés à cette réforme.

## ***Le contenu du dossier de presse / rapport REES***

Le rapport REES est un document de 42 pages, faisant le point sur l'ensemble des problématiques majeures liées à la réforme PASS/LAS. Il aborde :

- **L'orientation et l'entrée des lycéennes et lycéens** au sein des études de santé
- **La structuration et le contenu du modèle PASS/LAS** : en termes de pédagogie, modalités d'évaluation ou encore épreuves de second groupe
- **Les risques psycho-sociaux pour les étudiantes et étudiants** : la question de la santé mentale et leur accompagnement
- **L'impact de la réforme sur le système de santé** : les objectifs de cette réforme sur la constitution du corps de professionnels de santé de demain

# DEVOIR DE MÉMOIRE REES

Par la suite du 29 février au 29 mars 2024, une grande consultation à destination des étudiantes et étudiants étant en PASS/LAS/LSPS ou ayant vécu ce système a été lancée. Cette consultation a récolté plus de 13 000 réponses. Suivant cela, des **Groupes de Travail entre les filières MMOPK et le réseau TEES** ont permis d'aboutir à la sortie de la **Contribution Licence Santé**, présentée le 29 avril 2024 en conférence de presse.

## *Le contenu de la Licence Santé*

Ce modèle propose une licence en 3 ans, permettant de candidater aux études de santé en LS1 et LS2. Le contenu de la licence et la répartition des enseignements ont été repensés et envisagent de s'adapter au mieux aux **besoins pédagogiques** et au **bien être étudiant** pour la première année. La licence s'inscrit au sein du **système LMD** (LMD : Licence-Master-Doctorat) des universités et permettrait une **diversification des profils** ainsi qu'une préparation et un accompagnement dans la **construction du projet professionnel** de l'étudiant ou de l'étudiante. Une acquisition réelle de **connaissances théoriques et de compétences humaines** nous semble primordiale avant d'entrer en études de santé.

Durant le premier semestre du mandat 2024-2025, nous avons longuement été en attente de la sortie du **rapport de la Cour des comptes**, qui allait relancer les discussions avec les instances et qui devait initialement être publié courant juin 2024. En attendant, nous avons organisé une formation des différents représentants étudiants de nos différentes fédérations de filières et débuté les échanges avec le réseau tutorat.

# DEVOIR DE MÉMOIRE REES

Le rapport de la Cour des Comptes, du fait de l'instabilité politique, n'est sorti que le 11 décembre 2024. Par la suite, les filières MMOPK et la FAGE ont publié un **communiqué de presse commun**, expliquant notre ressenti vis à vis des conclusions et recommandations que proposent le rapport.

Sur le mois de janvier 2025, deux auditions réalisées par la commission affaires sociales du Sénat ont eu lieu :

- **Le 15 janvier 2025 : Présidents des Conférences des Doyens MMOPK**
- **Le 22 janvier 2025 : Représentants des des filières MMOPK**

Ces auditions ont permis d'avancer nos idées et propositions d'évolutions du modèle actuel sur la base des réponses obtenues lors de la consultation, retranscrites dans le modèle qu'est la **Licence Santé**.

Sur le mois de février, les VP ES MMOPK ont réfléchi à la mise en place de GDT sur la Licence Santé, à l'image de ce qui a été fait sur le mandat précédent et avec pour objectif d'améliorer le modèle en réunissant l'ensemble des fédérations de filières et le réseau du tutorat. . D'ici juin-juillet, nous espérons pouvoir proposer une **version 2.0 de la Licence santé**, en adéquation avec les avis et remontées des différentes filières et du réseau du tutorat.

## POINT D'ACTUALITÉ

*Le 26 mars 2025, le Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, Monsieur Yannick Neuder et le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Monsieur Philippe Baptiste ont été auditionnés par la Commission Affaires sociales du Sénat, en réponse à la sortie du rapport de la Cour des Comptes. Ces derniers ont avancé que de nouvelles concertations devraient avoir lieu très prochainement avec pour objectif d'améliorer le modèle prochainement.*

# DEVOIR DE MÉMOIRE REES

*Les points faibles du modèle, les points manquants et comment le tout a été perçu par les instances*

Plusieurs points faibles ont été identifiés au cours des discussions avec les étudiantes et étudiants et les instances :

- **Les épreuves de second groupe** : Notre modèle ne tranche pas sur l'existence de ces épreuves, si elles doivent être conservées ou non, les modalités d'évaluation...
- **Le contenu des années universitaires** : la structuration des enseignements tout au long de la licence santé n'a pas été tranchée. De plus, la question des UE de spécialités et de l'orientation des étudiants au cours de l'entrée dans les études de santé mérite d'être améliorée et harmonisée.
- **La poursuite des études** : pour les étudiantes et étudiants n'accédant pas aux études de santé, pour pouvoir prévoir la poursuite du cursus universitaire dans une voie épanouissante pour l'étudiant. La question de la poursuite en master soulève des doutes et des interrogations, tant au niveau de l'accessibilité aux masters (MonMaster, candidatures...) qu'au niveau de la concordance des enseignements et du bagage de connaissances par rapport aux étudiantes et étudiants inscrits en licence disciplinaire ne brigant pas l'accès aux études de santé.
- **La gestion des étudiantes et étudiants** : comment les facultés peuvent-elles gérer autant d'étudiantes et étudiants sur l'ensemble de la licence, ainsi que le choix de l'UFR administratif.
- **L'accompagnement étudiant** : au niveau des sites délocalisés, en terme d'accompagnement pédagogique mais aussi au niveau de la vie étudiante.

# DEVOIR DE MÉMOIRE REES

Ce modèle a reçu au départ un accueil mitigé par les instances : notamment par les conférences des doyens MMOPK qui ont perçu notre proposition comme une nouvelle réforme et non une évolution du modèle actuel. Notre modèle s'est également heurté à la question des places vacantes que subit la filière pharmacie et la filière maïeutique. Par ailleurs, la CDD de pharmacie soutient la création d'une voie complémentaire au système actuel, permettant un accès direct aux études de pharmacie.

## ***La littérature sur laquelle se baser :***

### ***Les articles de la loi***

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038885893](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038885893) : 24 juillet 2019, décrit l'organisation et transformation du système de santé

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027864773/#LEGISCTA000039331094](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000027864773/#LEGISCTA000039331094) : Issu de l'arrêté du 4 novembre 2019, décrit l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034449796/> : Arrêté du 24 mars 2017, relatif aux modalités d'admissions aux deuxième et troisième année des études médicales

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039309386/> : Arrêté du 4 novembre 2019, relatif à l'accès aux études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039645846> : relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes.

# CONTACTS

## Chirurgie Dentaire - Camille Griseri

Vice-Présidente chargée des Affaires Académiques

[academique@unecd.com](mailto:academique@unecd.com)



## Kinésithérapie - Lise Colliot

Vice-Présidente chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

[enseignementsup@fnek.fr](mailto:enseignementsup@fnek.fr)



## Maïeutique - Jeanne Conan

Vice-Présidente chargée de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

[enseignementsup@anesf.com](mailto:enseignementsup@anesf.com)



## Médecine - Julien Besch-Carriere

Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

[es@anemf.org](mailto:es@anemf.org)



## Pharmacie - Théo Revelle

Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

[enseignement-sup@anepf.org](mailto:enseignement-sup@anepf.org)

